



*Entre
Vignes
et Oliviers*

Janvier 2021

n°1



**Journal de
Saint Césaire de Gauzignan**

Sommaire



Page 2	Sommaire, Le Mot du Maire
Page 3	Présentation de vos Élus
Page 4	Budget 2020
Page 5	Obligations Légales de Débroussaillage
Page 6	Travaux réalisés en 2020 et à venir
Page 7	Ça s'est passé en 2020
Page 8	La Page des Associations
Page 9	Recensement militaire - Journée Défense et citoyenneté
	Opération tranquillité vacances
Page 10	Participation citoyenne - Déchetterie, tri sélectif
Page 11	Etat civil - Défibrillateur
Page 12	Informations et Numéros utiles

Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

A l'aube de cette année qui commence, je vous adresse, à titre personnel et au nom des élu(e)s du conseil municipal, nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite dans vos projets, tant sur le plan personnel que professionnel.



L'année 2020 aura été une année particulièrement difficile à cause de la crise sanitaire, dont les conséquences humaines et économiques sont terribles. Notre village, comme le pays tout entier, vit au ralenti depuis un an.

Nous vous remercions pour la très large confiance que vous nous avez accordée lors des élections du mois de mars. Le nouveau conseil municipal s'est immédiatement mis au travail pour vous apporter des réponses concrètes à cette crise : distribution de masques, fabriqués au village, et fourniture de liquide hydro alcoolique, le tout, distribué par les élu(e)s directement à votre domicile.

J'en profite pour les remercier, ainsi que le personnel communal, de leur mobilisation à mes côtés pour faire face à cette situation compliquée et répondre au mieux à vos attentes. J'associe à ces remerciements les élu(e)s du mandat précédent pour leur implication au service de la commune de mars 2014 jusqu'au mois de juin 2020.

Ce premier numéro de notre journal « Entre vignes et oliviers » est un outil de communication complémentaire de notre site internet. Il a aussi vocation à informer celles et ceux qui goûtent peu aux nouvelles technologies. Il vous apportera, en toute transparence, des informations sur la gestion communale, les projets, les travaux, l'actualité des associations, etc.

Ce journal sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives pour l'année à venir.

J'espère que vous apprécierez la lecture de ces quelques pages et qu'elles vous apporteront un éclairage sur notre action au service de la commune et de ses habitants.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation, notre disponibilité et notre pragmatisme pour poursuivre l'action engagée en faveur de l'intérêt général et pour faire en sorte qu'il fasse toujours aussi bon vivre à St Césaire de Gauzignan.

Je fais le vœu que l'année 2021 nous permette de nous retrouver, car je pense que nous en avons tous besoin.

Puissions-nous rapidement reprendre le chemin de la convivialité, de l'échange et de la proximité.

Cela voudra dire que cette satanée crise sanitaire sera derrière nous. C'est, au moment où j'écris ces quelques lignes, mon vœu le plus cher.

Bonne et heureuse année 2021 !

Prenez soin de vous .

S^t Césairement vôtre ,

Votre Maire,
Frédéric GRAS



Directeur de publication :

Monsieur le Maire, Frédéric GRAS

Collaborateurs :

Mireille GUIRAUD,

Jean-Luc FLEURY-LESAUVAGE

PAO : Cécile FIARD (www.cecichouette.fr)

Imprimerie : La Bande Annonce

Crédit photos : Mairie de St Césaire de Gauzignan, Associations du village, Pixabay, INSEE

Présentation de vos Elus

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Frédéric GRAS

1er adjoint : Mathieu ROUSSET

2ème Adjoint : Ellen RAUZIER

3ème adjoint : Romain PRAT

Conseillers municipaux

Alain BOUSQUET

Elisabeth BONNAL

Séverine BOURRASSOL

Jean-Luc FLEURY-LESAUVAGE

Mireille GUIRAUD

Nathalie PETIT

Damien TROUILLAS

COMMISSIONS

Commission voirie

Président : F. GRAS

Vice-Président : R. PRAT

Membres : A. BOUSQUET - JL. FLEURY-LESAUVAGE - N. PETIT - E. RAUZIER
M. ROUSSET - D. TROUILLAS

Commission communication - animations et cérémonies

Président : F. GRAS

Vice-Présidents : M. GUIRAUD -

JL. FLEURY-LESAUVAGE

Membres : S. BOURRASSOL - N. PETIT
R. PRAT - M. ROUSSET

Commission enfance - jeunesse

Président : F. GRAS

Vice-Président : M. ROUSSET

Membres : E. BONNAL - JL. FLEURY-LESAUVAGE - N. PETIT

Commission bâtiments communaux

Président : F. GRAS

Vice-Présidente : E. RAUZIER

Membres : A. BOUSQUET - N. PETIT
R. PRAT - M. ROUSSET

INTERCOMMUNALITÉ

Syndicat mixte du pays des Cévennes

Titulaire : F. GRAS

Suppléante : E. RAUZIER

Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG)

Titulaires : F. GRAS - R. PRAT

Suppléants : A. BOUSQUET - M. ROUSSET

Regroupement pédagogique intercommunal (St Césaire - St Jean- Martignargues - St Étienne)

Titulaires : E. BONNAL - M. ROUSSET

Suppléant : A. BOUSQUET

Syndicat intercommunal pour le maintien et la protection des sites, des coutumes et traditions camarguaises

Titulaire : E. RAUZIER

Suppléant : F. GRAS



Le correspondant Défense en questions



Qu'est-ce qu'un correspondant défense ?

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune.

Quelles sont ses missions ?

- Mener des actions pédagogiques sur le parcours citoyen et la journée défense et citoyenneté (JDC), notamment
- Susciter et organiser des actions et cérémonies en vue de promouvoir le devoir de mémoire et le patrimoine
- Relayer l'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens

Quels sont ses interlocuteurs ?

- Le Préfet
- Le délégué militaire départemental (DMD)
- La direction du service national
- La délégation à la communication du ministère des armées (DICOD)
- L'officier général de la zone de défense et de sécurité.

Le correspondant défense de St Césaire de Gauzignan est Jean-Luc FLEURY-LESAUVAGE.

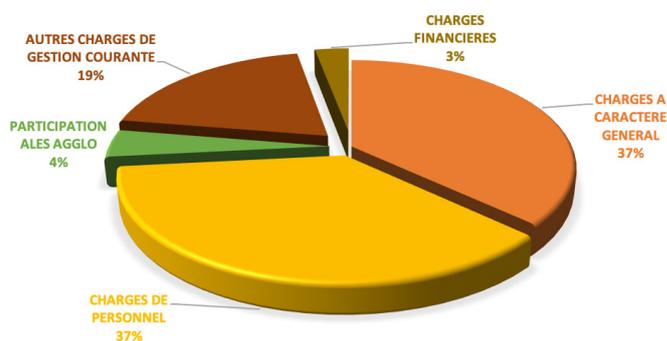
Budget prévisionnel 2020

Dépenses

Fonctionnement

Charges à caractère général	66 100,00€
Charges de personnel	65 450,00€
Participation Alès Agglo	7 600,00€
Autres charges de gestion courante	34 850,00€
Charges financières	5 300,00€

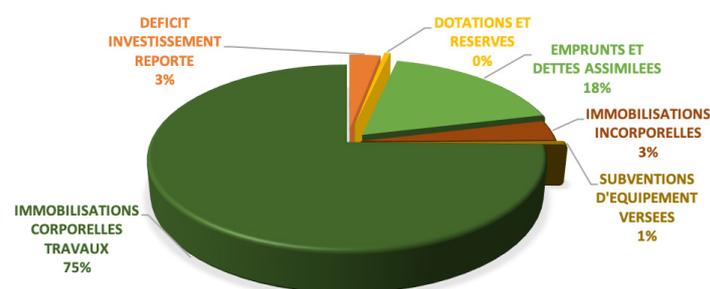
Total Dépenses Fonctionnement 179 300,00€



Investissements

Déficit investissement reporté	9 416,14€
Dotations et réserves	1 754,12€
Emprunts et dettes assimilées	56 000,00€
Immobilisations incorporelles	11 200,00€
Subventions d'équipement versées	1 994,00€
Immobilisations corporelles travaux	235 724,64€

Total Dépenses Investissements 316 088,90€

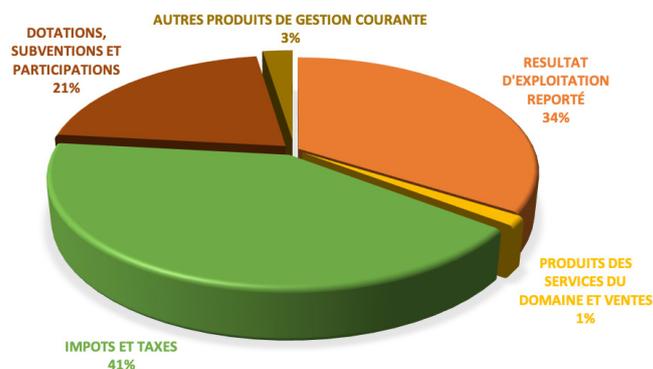


Recettes

Fonctionnement

Résultat d'exploitation reporté	116 558,64€
Produits des services du domaine et ventes	4 721,00€
Impôts et taxes	141 475,00€
Dotations, subventions et participations	71 299,00€
Autres produits de gestion courante	8 275,00€

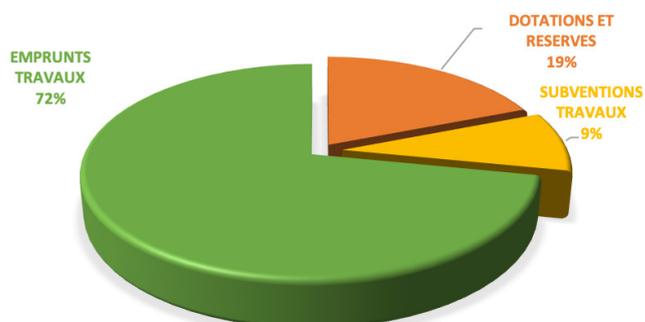
Total Recettes Fonctionnement 342 328,64€



Investissements

Dotations et réserves	29 144,26€
Subventions travaux	13 916,00€
Emprunts travaux	110 000,00€

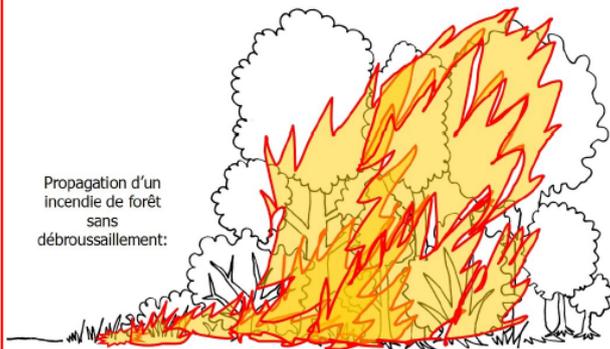
Total Recettes Investissements 153 060,26€



Les opérations d'ordre transférées entre les deux sections s'élèvent en dépenses et en recettes à 163 028,64 €. Le budget total voté en équilibre est donc d'un montant de 658 417,54 €

Obligations Légales de Débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?



Propagation d'un incendie de forêt sans débroussaillage:

Objectif : ralentir la propagation du feu et diminuer son intensité



Propagation d'un incendie de forêt avec débroussaillage:

Qui doit débroussailler ?

Sont concernés les constructions, chantiers, et installations de toute nature situés au sein des bois, forêt, landes, garrigues de plus de 4 ha, ainsi qu'à moins de 200 mètres de ces massifs.

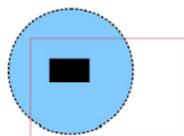
Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. **Les travaux sont à la charge du propriétaire de la construction**, du chantier ou de l'installation de toute nature, même si il n'a pas la maîtrise foncière des parcelles à débroussailler.

En **zone U** du plan local d'urbanisme, les parcelles doivent être intégralement débroussaillées, bâties ou non, par le **propriétaire de ces parcelles**.

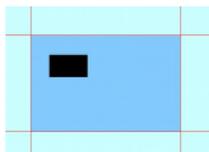


**Débroussailler
C'est maintenant !
Cet été, il sera trop
tard !**

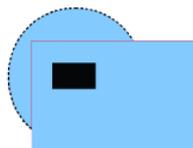
prevention-incendie-foret.com



Construction en zone N ou A :
Obligation sur un rayon de 50 m / bâti



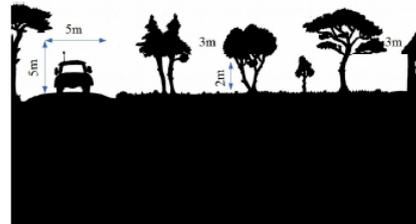
Parcelle construite ou non en zone U
Obligation sur l'intégralité de la parcelle



Parcelle construite en zone U (périphérie zone N ou A)
Obligation sur l'intégralité de la parcelle et sur un rayon de 50 m / bâti

Comment débroussailler ?

- mise à distance de 3 mètres entre les houppiers (développement des branches) des arbres
- possibilité de conserver un bouquet de 80 m² au maximum ou des haies en les isolant de la végétation environnante
- élimination de la végétation arbustive au sol
- mise à distance de 3 m entre les houppiers des arbres et l'habitation à protéger
- un gabarit de 5 m de largeur par 5 m de hauteur sur la voie d'accès privée à l'habitation



Élimination des branchages issus du débroussaillage :

- De préférence : par broyage, compostage ou apport en déchetterie
- **Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit de façon permanente le brûlage des déchets verts des particuliers.** 
- **Par dérogation au RSD : en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre**, les résidus de débroussaillage peuvent être brûlés. Le feu doit être mené avec précaution (respect de l'arrêté du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu, une déclaration en mairie est nécessaire du 1^{er} février au 14 juin).

Précautions à prendre :

- Prévenir les pompiers



- Uniquement si la vitesse du vent est inférieure à 20 km/h



- Incinération entre le lever du soleil et une heure avant son coucher

- Réserve d'eau à proximité



- Surveillance constante du feu



- Extinction totale 1 heure avant le coucher du soleil



Travaux réalisés en 2020 et à venir...

Cheminement piéton route de St Maurice

L'entreprise de travaux publics Vidal de Vézénobres, a réalisé les travaux d'aménagements de sécurité route de St Maurice. Ceux-ci ont consisté à buser le fossé bordant la route départementale et à créer un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite. Cela afin de sécuriser les piétons et notamment les enfants qui viennent des quartiers du Serras et de La Carrière à pied jusqu'à l'école ou à l'abribus Place de la Mairie.



Cette 4ème tranche de travaux a eu un coût de 87 485€ TTC subventionnés à hauteur de 15 614€ par l'Etat dans le cadre

de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), 19 904€ par le Département dans le cadre du produit des amendes de police et 6 038€ par Alès Agglomération dans le cadre d'un fonds de concours en soutien à l'investissement communal. Nous avons profité de ces travaux pour créer le long du mur du cimetière quelques places supplémentaires de stationnement. Ces travaux achèvent l'aménagement de la traversée du village en direction de St Maurice.

La municipalité réfléchit d'ores et déjà à la réalisation du même type d'aménagements de sécurité pour la route des Vins (direction Cruviers) dans les prochaines années.

La cloche de l'église ne sera plus muette

A la fin du mois de novembre, l'entreprise Bodet-Poitevin, de St-Privat-des-Vieux, est intervenue sur le clocher de l'église dont la commune est propriétaire. La cloche, qui a du être momentanément déposée, date de 1869, pèse un peu plus de 100 kg, et ne pouvait plus être utilisée du fait de la détérioration, sous l'effet des intempéries et du temps, de ses supports d'axes en bois.



Cette opération périlleuse s'est parfaitement déroulée et a permis la rénovation de la structure. La cloche restée silencieuse pendant plusieurs années au sommet de l'église, pourra à nouveau sonner lors des messes et cérémonies. La conservation et la restauration de notre patrimoine, sont essentielles, car c'est chaque fois une part de l'histoire de notre village qui est ainsi sauvegardée.

Rue des Louis et rue de l'Abrivado

Travaux de réfection de chaussée, dans ces deux rues, suite à la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (qui dataient respectivement de 1953 et de 1972). Le Conseil municipal a souhaité que le nouveau revêtement de ces 2 rues soit effectué en béton désactivé, estimant que le résultat serait plus en harmonie avec les vieilles pierres des façades du centre-village. La municipalité envisage de poursuivre l'utilisation de ce type de revêtement chaque fois que des travaux de voirie interviendront dans le centre ancien du village.

On ralentit au Mas Nouguier !

Les élus, membres de la commission voirie, se sont déplacés sur le terrain, afin de réfléchir à la mise en place d'un dispositif de ralentissement à l'entrée du Mas Nouguier (route du Lavandin, côté Martignargues).

L'installation d'un coussin berlinois en enrobé, accompagnée d'un rétrécissement de la chaussée devrait permettre de réduire la vitesse dans la traversée de ce hameau, particulièrement fréquentée notamment par les usagers de la déchetterie.

Travaux

Après 2 mandats au cours desquels de nombreux grands chantiers ont été menés par la municipalité :

- Accessibilité, rénovation, et extension de la Mairie,
 - Toiture, menuiseries et climatisation à l'École,
 - Construction de la Garderie-Centre de Loisirs,
 - Cheminement piéton sécurisé de la mairie jusqu'à l'entrée du village Rte de St Maurice,
 - Réhabilitation du Temple / Bibliothèque / salle culturelle,
 - Aménagement de l'Aire de jeux,
 - Réfection de chaussée de la voirie communale,
 - Enfouissement des réseaux téléphonique et d'éclairage public, lampes LED,
- l'année 2021 sera plus modeste en investissements.

Nous allons cependant créer un parking à l'intersection de la Rue Basse et de la Rte du Mas Nouguier, ancienne parcelle Bousquet (voir photo) afin de proposer un stationnement public, en dehors des voies de circulation du cœur du village.



Ça s'est passé en 2020...

A
V
R
I
L

Ouverture du site internet
www.saintcesairedegauzignan.fr



Parmi les projets du nouveau conseil municipal, le développement de la communication vers les habitants impliquait la création d'un site internet.

Chose faite le 29 avril 2020, date de son ouverture au public.

De nombreuses rubriques qui ne demandent qu'à s'enrichir : vie municipale, histoire de la commune, vie pratique, éducation, jeunesse, vie culturelle, tourisme, ... ainsi que des infos utiles sur la pandémie liée au coronavirus.

A la date du 2/11/2020, 105 articles ont été publiés. Plus de 900 utilisateurs pour près de 6 500 pages vues.

Restez informés en vous connectant régulièrement au site de St Césaire !

M
A
I

COVID-19

Face à la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020, la municipalité s'est mobilisée à plusieurs reprises pour doter l'ensemble des habitants de liquide hydroalcoolique et de masques de protection en tissu.



Deux distributions ont ainsi été effectuées en mai et juin 2020. Des masques ont également été remis aux plus petits lors de la rentrée scolaire de la Toussaint.

Des informations seront régulièrement affichées en mairie et publiées sur le site internet et sur Facebook afin que chacun prenne en compte rapidement les mesures liées à l'urgence sanitaire.



Page Facebook



Ouverte le 13 juillet 2020, la page Facebook connaît également un réel succès : actuellement 335 personnes sont abonnées à cette page, 60 posts publiés pour plusieurs milliers d'interactions. Relais d'information et complément indispensable du site internet, ce réseau social mise sur la réactivité et la proximité.

Bibliothèque municipale

Depuis juillet 2020, un nouvel essor a été donné à cet espace culturel : ouverture au public le mercredi - informatisation de l'ensemble des ouvrages - achat et confection de rayonnages supplémentaires - aménagement d'un espace jeunesse - création d'une signalétique - lecture de contes pour enfants - achat de nouveaux livres.

D'autres nouveautés verront le jour cette année, sous forme d'animations : lectures, échanges, invitation d'auteurs, ...

Située au temple, grande rue, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 9h à 11h. Un sondage auprès des usagers permettra d'ajouter un créneau horaire supplémentaire courant janvier 2021.



La Page des Associations

La vie est plus belle en chantant... sur La Place

Pour ceux qui ne le savent pas encore, St Césaire compte une association de joyeux mélomanes dont l'objectif est de créer du lien social autour de la musique mais pas que... Sur la Place, drôle de nom vous direz-vous.



Il a été choisi parce que dans les villages, quand on se donne rendez-vous, inutile de préciser le lieu: c'est à la place du village que l'on se retrouve, évidemment !

L'association Sur La Place existe depuis 6 ans déjà et son but est de réunir petits et grands en proposant diverses activités comme des cours particuliers de guitare et de piano mais aussi en organisant en moyenne deux concerts par mois... hors période de confinement. Mais elle ne se limite pas au domaine musical. Les amateurs de peinture, de photo ou de jardinage sont également les bienvenus.

Cours de guitare : 15€/heure pour les enfants et 20€/heure pour les adultes

Cours de piano : 5€/heure adultes et enfants

Adhésion à l'association : 10€/an

Contact : Philippe Calbo - 06 80 65 52 84

associationslp30@gmail.com

Foyer des Amis : 47 ans déjà !

En 1973, ils ont été une poignée d'hommes de St Césaire à s'associer afin de créer un lieu de convivialité pour maintenir un lien social intergénérationnel au sein de notre village d'environ 200 habitants à l'époque.

Ces hommes, c'était mon père, ton grand-père, son mari ou son frère ; c'était surtout Guy Rousset, Jean-Claude Blanc, Roland Guiraud, Robert Gras, Aimé Robert, Norbert André, Adrien Bourret.

L'initiative a pu voir le jour grâce au soutien de la municipalité mais aussi parce qu'ils n'ont jamais compté leur peine ni leur investissement physique, moral, matériel et même financier.

Le Foyer des Amis était né !

Aujourd'hui, 47 ans plus tard, une équipe de 14 volontaires, présidée par Anthony Martinez, continue à participer à la vie du village en organisant et en contribuant à différentes festivités telles que la fête de la bière (en mars), le Grand Prix de la chanson Alès-Cèvennes-Camargue et la fête votive (en juillet), la castagnade (en octobre) ou encore une soirée dansante thématique (disco - années 80).

Lieu de convivialité, d'échanges et de retrouvailles, le bar du Foyer des Amis est ouvert chaque week-end, le samedi à partir de 18 h 30 et le dimanche à partir de 11 h 30.

Association Occitane «A l'entorn de l'Olm»



Pour tous ceux désireux d'apprendre l'occitan, des cours sont proposés à la Mairie (au 1er étage). Ils sont animés par M. Alain Bourras, un lundi sur deux de 17h à 19h. L'occasion de découvrir cette belle langue chantante à travers lectures et traductions.

Vous y retrouverez une dizaine de participants et pourrez peut-être y découvrir quelques adages de nos anciens comme :

*Quan Nadau s'ensorelha,
Pascas que crama lenha
A la Catarina, tota bròca pren racina*

*Quand il fait soleil pour Noël,
pour Pâques on brûle du bois
Pour la Sainte Catherine, tout bois prend racine*

Centre de loisirs pour les petits

La commune a souhaité en partenariat avec Alès Agglomération (responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement) mettre en place à St Césaire un centre de loisirs tous les mercredis en période scolaire afin d'y accueillir les enfants de 3 à 11 ans du secteur de Vézénobres.

La caisse d'allocations familiales nous a attribué un agrément pour l'accueil de 40 enfants dans nos locaux (16 de moins de 6ans, et 24 de 6 à 11ans). L'accueil et les activités se font dans la salle polyvalente et les locaux de la garderie, ainsi que sur l'aire de jeux et le petit terrain de football, chaque fois que la météo le permet.

Lors des vacances «intermédiaires», l'accueil de loisirs se fait à Méjannes-les-Alès, et en juillet-août à Ners et St Jean de Ceyrargues, exceptionnellement en 2020 il s'est fait à St Césaire, en raison de travaux à St Jean.

De très nombreuses activités ludiques, pédagogiques et sportives sont proposées aux enfants, en fonction de leur âge, par les animatrices et animateurs. En ce moment des intervenants extérieurs organisent également des activités de baby-yoga pour les moins de 6 ans, et de «binerflon» pour les 6-11 ans (inspiré du biathlon, le binerflon est un sport qui associe le tir de nerf et un parcours physique).



Recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) doivent se présenter dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire à la mairie avec leur carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Ils peuvent également réaliser cette démarche en ligne via le site du service public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>).

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans, à l'examen du permis de conduire notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le suivi de son dossier est possible en créant son compte sur le site www.majdc.fr



La journée défense et citoyenneté

Le jeune est convoqué entre 9 et 12 mois après son recensement. Il s'agit d'une journée d'information sur les enjeux et les objectifs de la défense. Elle est animée par des personnels militaires. A l'issue de cette journée, le jeune reçoit un certificat de participation qui le met en règle avec les obligations de service national. Ce certificat doit être conservé jusqu'à l'âge de 25 ans. Il sera demandé pour la validation du permis de conduire, l'inscription à l'université, entre autres.

Plus de détails sur le site internet de la commune, rubrique Éducation-enfance-jeunesse.

Opération tranquillité Vacances

Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de Vézénobres votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles



de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

- Vous rendre directement à la brigade de gendarmerie
- Vous inscrire en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14172>

Participation citoyenne, «devenir acteur de sa sécurité»



La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants de la commune et à les associer à la protection de leur environnement.

Il s'agit d'un dispositif qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités au sein d'un quartier ou de la commune.

Le principe repose sur l'implication de référents citoyens volontaires qui font le relais entre les habitants et la brigade de gendarmerie locale.

A l'issue d'une réunion organisée en juin 2019 avec la brigade de gendarmerie de Vézénobres dans la salle polyvalente de St Césaire, onze volontaires se sont proposés pour être les référents de ce dispositif. Ces volontaires sont en charge d'un, voire deux quartiers maximum. Leurs noms et coordonnées seront portés à connaissance des habitants de St Césaire par des flyers déposés dans les boîtes aux lettres de leurs quartiers respectifs.

Toute personne témoin d'un événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens peut soit contacter l'un des référents (qui lui-même alertera la gendarmerie), soit appeler directement le 17.

Réduisons notre impact sur l'environnement

Déchetterie

En raison des contraintes sanitaires actuelles et jusqu'à nouvel ordre, la déchetterie de notre village est désormais ouverte du mardi au samedi (à l'exception des jours fériés) de 09h à 12h et de 14h à 17h30. Renseignements : 06.35.17.33.41

Le tri sélectif, un geste éco-citoyen pour une planète propre

Réduire et trier ses propres déchets est un engagement éco-citoyen à la portée de chacun d'entre nous.

Le tri des déchets en 3 questions :

Qu'est-ce que le tri sélectif ?

C'est séparer les déchets en fonction de leur nature et de leur composition

Pourquoi faire ce tri ?

Pour que nos déchets puissent être idéalement recyclés et revalorisés

Et si je ne le fais pas ou mal ?

Cela implique une intervention humaine manuelle, chronophage et plus coûteuse sans oublier un risque sanitaire conséquent pour les trieurs

Rappel des consignes

Pour rappel, les déchets acceptés dans le bac de tri sélectif sont **uniquement les emballages** (en matière carton, papier, aluminium, métal ou plastique), **les cartons et les papiers**. Les objets qui ne sont pas des emballages et susceptibles d'avoir une seconde vie ou d'être recyclés doivent impérativement être déposés en déchetterie pour pouvoir rejoindre la filière adéquate.

La bonne méthode pour trier :

1- Lorsque l'on est détenteur d'un bac bleu, il est demandé de déposer les déchets triés directement en vrac à l'intérieur, sans contenant.

2- Séparer les emballages. Les machines pourraient ne pas identifier les différentes matières. Par exemple, un pot de yaourt n'a pas sa place dans un emballage carton de céréales.

3- Bien vider les contenants. Afin de préserver l'eau, il est inutile de laver ou rincer les emballages.

COVID 19 – Masques – gants et mouchoirs usagés

Il est impératif de déposer les gants, les masques et mouchoirs usagés dans le sac d'ordures ménagères. Ces déchets constituent un risque extrême pour les femmes et hommes qui travaillent sur les chaînes de tri.

Collecte des ordures ménagères:

lundi matin et jeudi matin

Collecte du tri sélectif

(poubelle bleue) : lundi matin



Rappel : Les poubelles doivent être sorties sur la voie publique au plus tôt la veille au soir, ou le matin de chaque jour de collecte. Une fois collectées, elles ne doivent pas rester sur la voie publique, par souci d'hygiène, de salubrité, mais aussi d'esthétique. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces consignes.

Dégradations et incivilités sur l'aire de jeux L.A Nanou

Dans toutes les actions qu'elle conduit, la municipalité attache une grande importance au bien-être des enfants.

Aussi, lorsqu'en 2017, après avoir reçu un don de l'association L.A Nanou, le Conseil municipal a décidé de réaménager l'aire de jeux, nous espérions que cet espace serait respecté, dans l'intérêt des enfants. Pourtant, depuis plusieurs mois, les agrées, les structures de jeux, le grillage, sont régulièrement vandalisés. Il n'a, malheureusement, pas été possible pour l'instant, d'identifier les auteurs de ces faits condamnables. Néanmoins une plainte a été déposée à la Gendarmerie et nous appelons chacun à la vigilance. En 2020, ce sont près de 3000€ que la commune a dû déboursier pour remplacer les jeux cassés ou réparer le vandalisme, lorsqu'il pouvait l'être. Souhaitons pour les finances des contribuables, et dans l'intérêt de tous, que cet espace soit dorénavant préservé de la bêtise !



Etat civil 2019/2020

Naissances :

Laura DUBOIS, née le 06/06/2019

Tilio FAVOUT - - CAPEAU, né le 22/03/2019

Mélody FERNANDEZ, née le 02/08/2019

Mariages :

Emmeline CABALLÉ et Jérôme ESPELT le 20/07/20219

Océana DESPRÉS et Tristan CHALLANCIN le 14/09/2019

Laurence NOUGAREDE ET Philippe ESPINASSE le 08/06/2019

Bianca TURNER et Baptiste KOLOWSKI le 09/02/2019

Maud MATHIEU et Sébastien GIRE le 27/06/2020

Considérant la crise sanitaire liée à la COVID 19, deux mariages ont été reportés en 2021

Décès :

Michel BARBUSSE le 14/04/2019

Régine GAS épouse TROUILLAS le 17/06/2019

Alain Marcel BOUSQUET le 19/12/2019

Les Vignes Rébousnières



La prochaine édition des Vignes Rébousnières est prévue le 28 Mars 2021 (sous réserves de situation sanitaire). Le site hôte est le Domaine des Luces à Saint Césaire de Gauzignan avec la participation du domaine des Vignes Rouges.

Laissez-vous embarquer dans cette balade vigneronne décalée, ouverte à tous.

Des surprises et délices vous attendent :

- ✓ 14 vigneron rébousniers présents pour le plaisir de vos papilles
- ✓ Des pauses artistiques le long du parcours

✓ Un bar à vin et des Food Trucks aux styles culinaires variés

✓ Des produits du terroir en chemin. Ambiance musicale et festive !!!

⇒ Pass entrée à réserver (repas/bar à vin non compris)

⇒ Gratuit pour les enfants (eau/jus de fruits offerts)

⇒ Parking à proximité immédiate

Défiibrillateur

En 2019, une douzaine de St Césairois ont pu être formés aux gestes de premiers secours par des instructeurs de la Croix Rouge française leur permettant de valider le brevet PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). En 2020, une nouvelle session était prévue en mars, avec également 12 personnes déjà inscrites.



La situation sanitaire n'ayant pas permis la tenue de cette formation, elle est reportée à 2021, et se tiendra dès qu'il sera possible de l'organiser en toute sécurité. Cet apprentissage intègre notamment l'utilisation d'un défiibrillateur.

Nous vous rappelons qu'un défiibrillateur est à la disposition du public 24h/24, contre la façade de la Mairie. Cet appareil dont le fonctionnement est assez simple, peut être utilisé en cas d'arrêt cardiaque avéré, c'est à dire quand la victime ne parle pas, ne bouge pas, et ne respire pas. Le défiibrillateur ne remplace pas le massage cardiaque, il traitera, si nécessaire la fibrillation avec un choc électrique. C'est un des seuls moyens pour arrêter une fibrillation ventriculaire, souvent cause de l'arrêt cardiaque.

Le repas des aînés

Afin de respecter les consignes sanitaires et de préserver nos anciens, en raison de la COVID 19, le repas des aînés ne pourra pas avoir lieu en ce début d'année 2021.

Ce moment de convivialité sera remplacé par un repas qui sera livré aux St Césairois-e-s, âgés de 60 ans ou plus, qui se seront inscrits à la mairie avant le 22 janvier 2021.



Inscription obligatoire avant le 22 janvier 2021



Informations et Numéros utiles

Nous avons établi cette liste en fonction des éléments connus en Mairie. En cas d'oubli ou d'erreur, merci de nous le signaler pour un ajout ou une correction, dans le prochain bulletin.

Mairie

Ouverture au public :

Lundi 13h30 – 17h

Mardi 15h30 – 19h

Mercredi et vendredi 8h30 - 12h et 13h30 – 17h

Permanences du Maire :

mercredi et vendredi de 14h à 17h30

ou sur rendez-vous.

Téléphone : 04.66.83.22.84

Mail : stcesairedegauzignan@orange.fr

Site internet : www.saintcesairedegauzignan.fr

Déchetterie : 06.35.17.33.41

Regroupement pédagogique :

École de St Césaire de Gauzignan : 04.66.83.28.19

École de St Etienne de l'Olm : 04.66.83.62.65

École de St Jean de Ceyrargues : 04.66.83.16.20

École de Martignargues : 04.66.83.52.13

Les cantines et les garderies sont gérées directement par Alès Agglomération :

Renseignements : 04.66.78.89.00

REAAL (Régie des Eaux Alès Agglomération) : 04.66.54.30.90

(Numéro unique à appeler pour branchement, fuite, réclamation, facture, etc)

Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 17 ou (04.66.83.50.37 Vézénobres)

Sapeurs-Pompiers : 18

SAMU : 15

Urgences – 112

Samu social - 115

Enfance maltraitée – 119

Médecins :

Drs Gras et Prunaretty (Vézénobres) : 04.66.83.56.52

Dr Vernède (Moussac) : 04.66.81.65.30

Dr Brunel (St Maurice de Cazevieille) : 04.66.83.27.57

Dr Lacombe (Brignon) : 04.66.83.22.14

Pharmaciens :

• Pharmacie Pincemin Vézénobres - 04.66.83.53.84

• Pharmacie Cauzid Esperandieu - Brignon - 04.66.83.24.28

• Pharmacie de St Génies - St Génies de Malgoirés - 04.66.81.62.04

• Pharmacie Aprium Chainieux - St Hilaire de Bretmas - 04.66.62.05.81



Les professionnels du village



Vignerons – Vente directe

Domaine des Luces : 06.11.39.44.84

Vignoble Ceven Cep : 06.19.02.33.91

Domaine des Vignes Rouges : 06.84.22.19.29

• Courtier en prêt immobilier et assurance emprunteur :

Bertuzzi Fabrice : 07.87.14.33.44

• Plombier – Chauffagiste :

Bottagisi Christian : 06.23.16.70.21

• L'Uzège carrelage :

Mohamadi Driss : 06.86.07.79.65

• Maçonnerie générale :

Monnier Nicolas : 06.80.82.23.71

• Travaux public :

Didier T.P : 06.09.47.68.83

• Électroménager et cuisines :

Espinasse Ménager : 06.30.34.90.18

• Mécanicien :

Garage NRT (Gire Sébastien) : 07.85.50.48.16

• Assistante maternelle :

Gibelin Magali : 06.25.03.20.06

• Couturière – retoucheuse :

Lartault Aurélie : 06.51.36.61.62

• Soins énergétiques – Reiki :

Novara Emilie : 06.61.85.12.15

Pension équestre du Mas Nougulier :

Lippi Joël : 06.18.06.65.68

La ferme aux poneys :

Thomas Claire : 06.64.78.24.01

Gîtes et chambres d'hôtes

Une pause en douceur :

04.66.54.91.93 / 06.72.53.19.87

Le Mas de l'antiquaire : 06.62.93.30.43